

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 9 DECEMBRE 2016**

L'appel nominal indique la présence de 31 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Samuel Maillefer**, Président, ouvre la séance à 19h. Débattons-en de bonne intelligence avec l'estime de chacun et le respect des opinions.

L'ordre du jour comme suit est adopté :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016
2. Communications de la Municipalité
3. Rapport de la commission des finances qui a examiné le projet de budget 2017
4. Rapport de la commission des finances qui a examiné le préavis municipal relatif à la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021
5. Attribution du produit des amendes 2016
6. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

2. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Raphaël Darbellay excuse l'absence M. Gilbert Poncet pour cause de maladie et donne les informations suivantes :

ORPC

Conformément à la nouvelle loi, les diverses ORPC doivent se réorganiser en suivant le contour des districts. Cette réorganisation impose de nouveaux statuts. L'examen de ces nouveaux statuts a été confié à une commission désignée par le Conseil et qui devra rapporter à la Municipalité, qui elle fera suivre au COPIL avec ses propres remarques.

Le mode de financement choisi par l'assemblée générale d'octobre dernier (50% au nombre d'habitants et 50% à la valeur du point d'impôt) a provoqué une vive réaction des municipalités de la Vallée de Joux et de celle de Ballaigues. Nous nous battons et refuserons de signer ces statuts avec ce mode de financement. Des courriers coordonnés ont été adressés au COPIL, via le préfet Roy, Président et à diverses instances cantonales. Les communes du Chenit et de

Ballaigues assureraient à elles seules le 90% du différentiel soit une somme supérieure à CHF 100'000.-. Ceci n'est rien moins qu'une péréquation sur la péréquation et totalement inadmissible pour nos communes déjà fortement essorées par la péréquation intercommunale.

Parc éolien Bel Coster

Les mesures de vent réalisées aux Cernys par une société allemande, spécialisée et neutre viennent conforter les mesures réalisées précédemment et contestées par les opposants.

La mise à l'enquête du PPA (plan partiel d'affectation) est prévue pour le début du mois de février.

Des guichets d'informations sont prévus pour les personnes venant consulter le dossier à la commune. Les dates et horaires d'ouverture seront communiqués via un tout ménage.

LATC

Loi sur l'aménagement du territoire cantonal a été amendée par le Grand Conseil qui a admis le calcul du nombre admissible d'habitant à partir de 2014 et non plus de 2008 comme précédemment.

La Commune y trouve un avantage d'environ 130 habitants, portant le potentiel de développement à environ 1'200 habitants. Ceci ne modifie en rien la surface à dézoner qui demeure fixée à 60'000 m².

Les nouvelles dispositions édictées suite à un arrêt du TF ne permettent en outre plus de comptabiliser comme surface compensatoires, les zones de verdure ou les zones compensatoires soient situées en périphérie de la zone à bâtir en lien direct à la zone agricole.

PGA

Les travaux préparatoires du nouveau PGA (plan général d'affectation) de la Commune de Ballaigues sont terminés. Le dossier sera formalisé et présenté à l'examen préalable du canton en début d'année.

La suite des opérations (version définitive, mise à l'enquête, vote par le Conseil communal, traitement des oppositions, procédures judiciaires et recours) prendra environs 5 ans avant d'entrer en force.

M. le Municipal Christian Nyffenegger annonce que le nouvel horaire de bus prendra effet au 12 décembre (15 minutes supplémentaires à midi). Pour ce qui est des restaurants scolaires de Vallorbe et de Vaulion, ces derniers se sont améliorés par rapport à la qualité ainsi qu'à la quantité. Suite à la pétition concernant les pique-niques, le Codir rencontrait les parents avec la direction des écoles le 29 novembre dernier. Ils ont pu leur expliquer que ces CHF 2.- couvrent les frais de chauffage, la surveillance, la vaisselle, etc.. L'AscoVaBaNo paie CHF 5.- par élève, les parents des enfants qui mangent à la cantine remettent CHF 7.- et les pique-niqueurs paient CHF 2.- pour ces infrastructures. Cela va entrer en vigueur pour la rentrée scolaire 2017.

M. le Municipal Jean-François Faivre informe le Conseil que les sacs à ordures vont changer de design pour que tout le canton ait le même. Ce ne sera plus écrit « STRID » mais « TRIER c'est... VALORISER ». Les sacs actuels sont utilisables jusqu'à la fin du stock.

3. Rapport de la commission des finances qui a examiné le projet de budget 2017

Mme Patricia Bourgeois donne lecture du rapport.

...

Pour rappel :

Revenus : CHF 7'612'249.00

Charges : CHF 7'558'641.70

Excédant de revenus : CHF 53'607.30

M. le Syndic Raphaël Darbellay souhaite préciser dans les considérations générales que, dans la réalité, nous ne pouvons pas dire que nous compensons les pertes des personnes morales avec les revenus de l'impôt frontalier car ces valeurs fluctuent.

M. le Président Samuel Maillefer passe à la lecture du budget, point par point.

M. le Syndic Raphaël Darbellay prend la parole pour faire part d'une remarque du Municipal Gilbert Poncet. A Ballaigues, il y a un grand consommateur d'eau qui a lui seul consomme autant que le reste du village. Une augmentation de l'eau ne serait pas sans conséquences. En effet, ce consommateur a déjà installé un système de recyclage et s'il persévère, la totalité des coûts de l'eau serait reportée sur le reste de la population.

M. Nathanaël Bourgeois remercie le Syndic pour la remarque du prix de l'eau et la Commission en prend bonne note. Il soulève que trois comptes sont déficitaires (eau, ordures ménagères et réseaux d'égouts) dès que nous imputons la charge du réseau. La Commission va fournir les prix de l'eau des différentes communes de la région pour faire remarquer que celui de Ballaigues est très bon marché.

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'accepter le budget 2017 tel que présenté

Le budget est adopté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

M. le Syndic remercie le Conseil de la confiance apportée à la Municipalité en acceptant ce budget à l'unanimité.

4. Rapport de la commission des finances qui a examiné le préavis municipal relatif à la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021

M Nathanaël Bourgeois donne lecture du rapport.

	Législature 2006-2011	Législature 2011-2016	Législature 2016-2021	Augmentation 2006-2016
Plafond d'endettement demandé par la Municipalité	CHF 9'000'000.-	CHF 12'000'000.-	CHF 15'000'000.-	+66%
Plafond d'endettement proposé par la Cofin	CHF 9'000'000.-	CHF 10'000'000.-	CHF 13'000'000.-	+44%
Plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties demandé par la Municipalité	CHF 5'000'000.-	CHF 7'500'000.-	CHF 7'500'000.-	+50%
Plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties proposé par la Cofin	CHF 5'000'000.-	CHF 5'000'000.-	CHF 6'500'000.-	+30%

M. le Syndic Raphaël Darbellay prend la parole pour donner la position de la Municipalité.

La Commission n'est pas tenue de rapporter sur le plan d'investissement et normalement une Municipalité n'a aucune obligation de présenter un plan d'investissement quinquennal. La loi prévoit qu'elle présente un budget d'investissement annuel, qui n'est pas voté. Mais, par souci de transparence, la Municipalité a décidé de le présenter.

Il tient à préciser, pour rassurer le Conseil, que ce fut un travail de longue haleine et que le boursier a suivi diverses formations pour l'élaboration du plan d'investissement ainsi que la définition des plafonds.

M. le Syndic souhaite attirer l'attention du Conseil sur le fait que le tableau comparatif ci-dessus ne prend pas en compte les revenus de la Commune qui varient chaque année.

Le rapport parle ensuite d'un ratio « quotité de la dette brute » à 211% qui est qualifié dans la zone « critique ». M. le Syndic rassure le Conseil en disant que la plupart des communes du canton est dans cette zone. Cette zone court de 200% à 300% et que nous sommes tout au fond de cette zone.

M. le Syndic réfute également différents arguments de la Commission sur des notions techniques, telles que « dettes par habitant », « point d'impôt », « taux d'intérêt », etc...

La Municipalité a procédé à une construction pyramidale pour arriver au CHF 15 millions, qui lui semble constituer une marge raisonnable.

M. Raymond Durussel souligne que tout le monde a bien travaillé, autant la Commission que la Municipalité et les félicite. Selon lui, il n'y a pas de vérité. Cependant, si la conjoncture est bonne ces prochaines années, les chiffres de la Commission sont à choisir mais si elle baisse, ce sera ceux de la Municipalité qui sont alors à choisir. Il invite tout de même le Conseil à suivre la proposition de la Municipalité.

M. Pierre-Luc Maillefer informe le Conseil que son avis balance. Si le Conseil choisit les chiffres de la Municipalité, il n'y aura aucune conséquence dans le sens où le Conseil se prononce dans tous les cas sur tout investissement supérieur à CHF 50'000.-.

M. Nathanaël Bourgeois remercie M. Durussel d'insister sur l'honnêteté de la Commission. Il souhaite revenir sur certains points. Il trouve que la Municipalité s'imagine des scénarios exagérément pessimistes pour démontrer qu'elle a besoin de ces CHF 15 millions.

La Commune de Ballaigues a toujours été prudente. Elle a été bâtie sur le bon sens « paysan ». Elle a CHF 1.-, elle le dépense. Elle a un projet à CHF 2.- et bien s'il faut emprunter CHF 20 centimes, elle le fera et mettra des fonds propres. La Commission des finances veut maintenir cette prudence.

Il désire revenir sur un dernier élément par rapport à la question de ces éventuels CHF 2 millions de cautionnement de l'AscoVaBaNo, pour une salle de gym ou autre investissement. Le Canton recommande d'intégrer cette valeur dans le plafond d'endettement mais il ne s'agit pas d'une obligation. Dès lors, la Commission n'a pas jugé bon de mettre ce montant dans le plafond d'endettement.

Finalement, il insiste sur le fait que ce plan d'investissement est tenable avec un plafond d'endettement de CHF 13 millions. Il encourage le Conseil à soutenir cette proposition.

M. Raymond Durussel revient sur l'AscoVaBaNo. Elle a environ CHF 7 millions de dettes, principalement par rapport au bâtiment scolaire. La Commune de Ballaigues contribue à 1/7^{ème}. De ce fait, la Commune encourt un risque faible de CHF 1 million.

M. Daniel Bourgeois souligne que nous ne signons pas un chèque en blanc puisque chaque préavis de CHF 50'000.- doit avoir l'aval du Conseil donc nous avons encore une maîtrise des coûts. Puisque c'est un sujet sensible, il propose de voter à bulletin secret.

Le vote à bulletin secret est choisi.

Résultat

Proposition de la Municipalité : 15 voix

Proposition de la COFIN : 12 voix

Abstentions : 3 voix

La proposition de la Municipalité est acceptée :

- Plafond d'endettement (brut) CHF 15'000'000.-
- Plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties : CHF 7'500'000.-

M. le Syndic remercie le Conseil pour sa confiance.

5. Attribution du produit des amendes 2016

M. le Président Samuel Maillefer informe que le montant des amendes s'élève à CHF 30.-. Ce montant est arrondi à CHF 200.- et est attribué au « Rayon du Soir ».

6. Propositions individuelles et divers

M. Raymond Durussel revient sur le manque d'information concernant le projet du hangar à plaquettes. Le projet a été accepté malgré les 2 refus et les 6 abstentions. Il ne remet pas en question les résultats ainsi que l'intérêt de cet investissement mais souhaite avoir connaissances des comptes et du budget de Boiscom.

Suite à sa simple question, la Municipalité a refusé d'entrer en matière. De ce fait, il a contacté Boiscom mais n'a malheureusement eu aucune information supplémentaire.

Selon lui, la loi sur les communes ainsi que le dernier rapport de la cour des comptes, révèlent que le Conseil a le droit de connaître ces informations.

En tant que président de l'AscoVaBaNo, il tient les comptes et le budget de cette association à disposition du Conseil.

Finalement, il propose d'inscrire un point 4 à l'ordre du jour dès la prochaine séance s'intitulant « Communications des représentants du Conseil dans les instances extérieures » et annonce qu'à titre personnel, comme le permet la loi sur les communes, il va contacter Madame la Préfète pour une conciliation.

M. le Président Samuel Maillefer répond que le bureau étudiera sa demande concernant la modification de l'ordre du jour.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que sa lecture des lois conforte la Municipalité dans sa position.

Le point est clos.

Mme Sonia Guédât prend la parole au sujet du calendrier des fenêtres de l'Avent. Le jeudi 15 décembre, la fenêtre se trouvera à la route du Signal 14 et non au numéro 15.

M. le Président remercie la secrétaire municipale ainsi que le boursier pour leur présence ce soir.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 21h02.

Étaient absents et excusés : Mmes Christine Jaccard et Barbara Maillefer et M. Emilien Poncet.

Était absent et non-excuse : M. Laurent Leresche

Ballaigues, le 12 décembre 2016.

Le Président :

La Secrétaire :

Samuel Maillefer

Rachel Loeffler